

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1423

Artikel: Brèves

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BRÈVES

**Votations 27 septembre:
L'âge de la retraite des femmes passera de 62 à 64 ans d'ici à 2005.**

AVS

Toujours plus de personnes à la retraite, dont l'espérance de vie s'allonge, toujours moins de personnes engagées dans la vie professionnelle. C'est dans ce contexte qu'a été élaborée la 11^e révision de l'AVS, mise en consultation par le Conseil fédéral le 27 août. Elle se caractérise par la fixation de l'âge de la retraite à 65 ans pour femmes et hommes et la possibilité d'une retraite à la carte. La rente de veuve est par ailleurs alignée sur la rente de veuf instaurée lors de la 10^e révision avec des mesures transitoires pour éviter les cas de rigueur. Le financement sera assuré par le relèvement de la TVA de 3%. Les indépendants, les retraités exerçant une activité lucrative... et les femmes devront faire des sacrifices.

Trois modèles de retraite à la carte sont mis en discussion.

1) Pour une durée de cotisation

de 41 ans d'activité lucrative, la retraite à 62 ans sans réduction de rente. Les femmes qui renoncent à une activité rémunérée pour élever leurs enfants se verront attribuer un salaire fictif pour garantir la continuité de leurs cotisations.

2) L'ampleur de la réduction de la rente est liée au revenu existant au moment du passage à la retraite: retraite anticipée sans réduction de rente pour un revenu mensuel inférieur à 2000 fr.; réduction partielle pour les revenus entre 2000 et 5220 francs.

3) Le taux de réduction, identique pour tous, sera ramené à 5,4% par année d'anticipation au lieu de 6,8% actuellement. Ce troisième modèle émane de la Commission fédérale de l'AVS. Simultanément, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur un projet de révision du 2^e pilier, conçu pour faciliter l'accès à la prévoyance professionnelle obligatoire pour les bas revenus, résultant notamment du travail à temps partiel. Actuellement, une femme sur deux est exclue du 2^e pilier, faute d'avoir atteint le seuil déterminant, qui est aujourd'hui de 23 880 francs.

**Assurance maternité:
L'espoir renaît**
L'assurance maternité échap-

pera-t-elle à l'écueil d'une votation populaire qui retarderait, voire stopperait net son envol? La Commission de la sécurité sociale du Conseil national a corrigé le 10 septembre la décision du Conseil des Etats visant à soumettre au vote obligatoire le financement de l'assurance maternité par une augmentation de la TVA de 0,25%. Attentive à la proposition de la Genevoise Françoise Saudan, conseillère aux Etats, la commission juge qu'il suffira de puiser dans le fonds florissant des APG (allocations pour pertes de gains) pour financer cette assurance. Au moins jusqu'en 2005, date à laquelle une nouvelle augmentation de la TVA devrait s'imposer pour le financement de toutes les assurances sociales (AVS, AI, chômage et... maternité). A l'écoute de l'Europe, la commission fait aussi un pas de plus, par rapport au Conseil fédéral, en portant le congé

maternité à 16 semaines. La vigilance est de mise pour le débat au Conseil national les 7 et 8 octobre prochains.

Avortement: coup de frein

Pas d'accord avec la solution des délais préconisée par la Commission des affaires juridiques du Conseil national! Le Conseil fédéral met les freins. Lors de sa séance du 26 août, il a rejeté l'idée de laisser les femmes décider sous leur seule responsabilité de mettre fin à une grossesse non désirée. Il a exigé qu'elles consultent une instance médicale ou sociale, qui serait instituée par les cantons, avant de se résoudre à cette intervention. De quoi maintenir les cantons qui se refusent à toute libéralisation dans leur option. De quoi laisser les cantons à pratique libérale procéder comme de coutume. De quoi tolérer hypocritement le «tourisme gynécologique». (aml)

L'association «Femmes au Conseil fédéral» cherche une 2^e

Secrétaire politique

à temps partiel pour 20-30% (évtl. à développer)

pour organiser la future campagne nationale de votation sur l'initiative des quotas

Profil:

- engagement pour la réalisation de l'égalité
- connaissance de la scène politique
- évtl. expérience pour mener des campagnes
- habitude de travailler en équipe, esprit innovateur et résistant au stress
- très bonnes connaissances de l'allemand

Lieu de travail: Fribourg

Entrée en fonction: le 1^{er} décembre ou à convenir

Renseignements: Mme A. Sekulic (026 494 23 86) ou Mme N. Imboden (026 424 65 67)

Envoyez votre candidature jusqu'au 17 octobre à Initiative des quotas, case postale 117, 1705 Fribourg.



Un exemple de ce que les Rentes genevoises peuvent offrir aux femmes:

Françoise M., 34 ans, mère de famille, exerce une activité lucrative. Elle désire constituer une épargne de prévoyance. Elle investit Fr. 200.- par mois. A 64 ans, elle obtient un capital garanti de Fr. 126'356.- et une rente de Fr. 662.85 par mois. Un supplément de prime annuelle de Fr. 257.50 lui garantit, dès aujourd'hui, un capital décès de Fr. 126'356.15 pouvant être destiné à ses enfants. De plus, en cas d'incapacité de gain, les Rentes genevoises assurent la prime mensuelle de Fr. 200.- jusqu'au début du service de la rente, ce qui permet à Françoise M. d'atteindre, quelle que soit la situation, l'objectif fixé.

Vous êtes plus jeune, plus âgée, vous désirez un calcul personnel, vous voulez assurer le financement des études de vos enfants ou petits-enfants, ou simplement vous informer et obtenir des réponses claires et précises. Appelez le 022/ 817 17 17, demandez Miriana Starovic, elle se fera un plaisir de vous répondre. C'est gratuit et sans engagement.

